

DÉLIBÉRATION N°20220920-02

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 14 septembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (à partir de la délibération n°09), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, M. Salah KRIMAT – Adjoint au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Catherine JUAN, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Rahma M'TIR, M. Jamel TAMOUM, M Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT (délibérations n°01 à n°08)

M Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à Mme Florence COCART

Étaient absents :

Mme Sylvie MAUDUIT

M. Nicolas ROBBE

Mme Sandrine MUTRELLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-29 ;
Vu la délibération n°20220920-01 portant installation de M. Stéphane THILLAY en qualité de conseiller municipal ;

Considérant qu'à la suite de l'installation de M. Stéphane THILLAY conseiller municipal, il convient de modifier les commissions municipales et extra-municipales ;

Considérant que ces commissions municipales qui sont des commissions d'étude, émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la Commune ;

Considérant que la composition des différentes commissions, respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des groupes au sein de l'assemblée communale ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

SLO

membres des commissions
ID : 078-217801687-20220927-20220920_02-DE

ARTICLE UNIQUE – MODIFIE la liste unique (*ci-après annexée*) des municipales et extra-municipales à la suite de l'installation de M. Stéphane THILLAY en qualité de conseiller municipal.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS		NOMBRE DE MEMBRES	ELUS DE LA MAJORITÉ	ELUS D'OPPOSITION
1	COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES, EMPLOI	8	1- Mme Florence COCART 2- M. Samir MOUSTAATIF 3- M. Marc MONTARDIER 4- Mme Christine RENAUT 5- Mme Eve MOUTTOU 6- Mme Alya JAVER	1- M. Xavier GIRARD 2- Mme Sandrine MUTRELLE
2	COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE, URBANISME TRAVAUX ET	8	1- M. Cyril LONGUÉPÉE 2- M. Jamel TAMOUM 3- Mme Eve MOUTTOU 4- Mme Rahma M'TIR 5- M. Nicolas ROBBE 6- Mme Sylvie MAUDUIT	1- M. Nicolas GROS DAILLON 2- M. Xavier GIRARD
3	COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES	8	1- Mme Sophie PIFFARELLY 2- M. Olivier RACHET 3- Mme Nathalie GERVAIS 4- M. Stéphane THILLAY 5- Mme Anne-Marie TIBERKANE 6- Mme Sylvie MAUDUIT	1- M. Xavier GIRARD 2- Mme Sandrine MUTRELLE
4	COMMISSION ASSOCIATIVE SPORTS VIE ET	8	1- M. Mohamed MOKHTARI 2- Mme Sophie PIFFARELLY 3- Mme Eve MOUTTOU 4- M. Stéphane THILLAY 5- Mme Nathalie GERVAIS 6- M. Marc MONTARDIER	1- Mme Sandrine MUTRELLE 2- M. Nicolas GROS DAILLON
5	COMMISSION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES ET DES ÉCOLES	8	1- Mme Yasemin DONMEZ 2- M. Olivier RACHET 3- Mme Christine RENAUT 4- Mme Rahma M'TIR 5- Mme Catherine JUAN 6- M. Marc MONTARDIER	1- M. Nicolas GROS DAILLON 2- M. Xavier GIRARD
6	COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET DU SUIVI DES PERSONNES VULNÉRABLES	8	1- M. Marc MONTARDIER 2- M. Olivier RACHET 3- Mme Eve MOUTTOU 4- Mme Sophie PIFFARELLY 5- Mme Catherine JUAN 6- Mme Yasemin DONMEZ	1- Mme Sandrine MUTRELLE 2- M. Nicolas GROS DAILLON
7	COMMISSION DES FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, INFORMATIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10	1- Mme Eve MOUTTOU 2- Mme Sophie PIFFARELLY 3- Mme Aliya JAVER 4- Mme Florence COCART 5- M. Jamel TAMOUM 6- Mme Yasemin DONMEZ 7- Mme Cyril LONGUEPÉE 8- Mme Leila ZENATI	1- M. XAVIER GIRARD 2- Mme Sandrine MUTRELLE

8	COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET JEUNESSE	8	1- M. Salah KRIMAT 2- M. Maxime PETAUTON 3- Mme Aliya JAVER 4- Mme Rahma M'TIR 5- Mme Catherine JUAN 6- M. Jamel TAMOUM	1- M. Xavier GIRARD 2- M. Nicolas GROS DAILLON
9	COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	8	1- M. Nicolas ROBBE 2- Mme Aliya JAVER 3- Mme Catherine JUAN 4- M. Salah KRIMAT 5- Mme Nathalie GERVAIS 6- M. Olivier RACHET	1- M. Nicolas GROS DAILLON 2- Mme Sandrine MUTRELLE
10	COMMISSION HANDICAP-ACCESSIBILITÉ	8	1- M. Olivier RACHET 2- M. Cyril LONGUEPEE 3- M. Maxime PETAUTON 4- Mme Catherine JUAN 5- M. Marc MONTARDIER 6- Mme Leila ZENATI	1- Mme Sandrine MUTRELLE 2- M. Nicolas GROS DAILLON
11	COMMISSION SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS, DES RÉSEAUX, DU SCHÉMA DIRECTEUR ZONES 30, ET DES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE VOIRIE	8	1- M. Olivier RACHET 2- Mme Nathalie GERVAIS 3- M. Maxime PETAUTON 4- M. Nicolas ROBBE 5- M. Cyril LONGUEPEE 6- Mme Leila ZENATI	1- M. Nicolas GROS DAILLON 2- M. Xavier GIRARD

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES OUVERTES

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES	ELUS DE LA MAJORITÉ	ELUS D'OPPOSITION	HABITANTS
1 COMMISSION CONSULTATIVE EN CHARGE DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	14	1- M. Salah KRIMAT 2- M. Cyril LONGUEPEE 3- Mme Eve MOUTTOU	1- M. Xavier GIRARD	10 (nommés par arrêté après tirage au sort jusqu'à 10 membres)
2 COMMISSION CONSULTATIVE EN CHARGE DU PATRIMOINE NATUREL	14	1- M. Cyril LONGUEPEE 2- M. Salah KRIMAT 3- Mme Sylvie MAUDUIT	1- Mme Sandrine MUTRELLE	10 (nommés par arrêté après tirage au sort jusqu'à 10 membres)

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.